



Vente fonds de commerce

Par VB12

Bonjour, voici en deux mots ma situation.

Je suis salarié pour une société qui possède deux boulangeries. Mon contrat de travail n'a pas de clause de mobilité et un lieu de travail fixe. Lors de l'embauche il n'y avait qu'une seule boulangerie.

Mon employeur est en train de vendre le fond de commerce de la boulangerie dans laquelle je travaille (signature du sous seing à la fin du mois à priori mais les salariés n'ont pas d'infos exactes). Tous les employés sauf moi (donc 3 personnes) ont été convoqué pour un entretien préalable à un licenciement économique.

Le futur repreneur souhaite me garder mais uniquement si j'accepte de signer un avenant pour baisser mon salaire. Devant mon refus il m'a annoncé que je ne serais pas reprise et qu'une annonce va être publiée sur France Travail pour me remplacer.

Je m'interroge donc sur mes possibilités sachant que je préférerais rester à mon poste.

- L'employeur actuel ou le repreneur peut-il me licencier dans le cas d'une reprise d'entreprise?

-L'employeur peut-il sans mon consentement me muter dans la seconde boulangerie? (qui est à une vingtaine de kilomètre)

Je vous remercie par avance pour votre aide.